

Lundi, 6 février 2012

2012-02-06

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, six février deux mille douze (06-02-12) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Stéphane Poirier, maire-suppléant et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon

Maire = Pierre Therrien (absent)

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Priorités en voirie 2012 - Demande de subvention ;
- 10° Chlorure de calcium ;
- 11° Demande du directeur de l'Ecole Notre-Dame de Lourdes ;
- 12° Période de questions ...;
- 13° Pause ;
- 14° Plan de diversification ;
- 15° Réseau d'égout - suivi ;
- 16° Subvention du Comité de développement ;
- 17° Subvention du Comité des Loisirs ;
- 18° Plan de mise en oeuvre du Schéma incendie ;
- 19° Transport adapté - engagement ;
- 20° Demande d'appui aux Journées de la persévérance scolaire ;
- 21° Demande du Collectif des femmes d'action de la MRC des Sources ;
- 22° Publicité pour les matières recyclables ;
- 23° Inspection et recommandation de la MMQ suite à la visite du 17 janvier dernier ;
- 24° Varia.
 - 24.1° Demande au Pacte rural ;
 - 24.2° Actions du plan d'achat local.

201202-020

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201202-021 Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE le procès-verbal soit adopté tel.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201202-022 Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare qu'il n'y a pas de crédit suffisant** pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COMPTES

201200037 = Hydro-Québec : électricité à divers endroits	4 092.02 \$
201200038 = ADMQ : formations	229.95 \$
201200039 = Michel Larrivée : 5 h contrat de conciergerie	75.00 \$
201200040 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	134.85 \$
201200041 = Deschaillons Autos : versement comptant pour location	20 000.00 \$
201200042 = Deschaillons Autos : 1er versement - location	1 590.60 \$
201200043 = Michel Larrivée : 5 h contrat de conciergerie	75.00 \$
201200044 = Poste Canada : timbres	304.70 \$
201200045 = Michel Larrivée : 10 h contrat de conciergerie	150.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE JANVIER : 59 985.71 \$
TOTAL DES REVENUS DE JANVIER : 32 933.36 \$

201290031 à 34 = Maryse Ducharme : salaire	2 320.36 \$
201290035 à 38 = Dany Guillemette : salaire	2 059.40 \$
201290039 à 42 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 059.40 \$
201290043 = Claude Blain : rémun. des élus pour fév. 2012	212.48 \$
201290044 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour fév. 2012	212.48 \$
201290045 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour fév. 2012	212.48 \$
201290046 = Onil Giguère : rémun. des élus pour fév. 2012	212.48 \$
201290047 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour fév. 2012	212.48 \$
201290048 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour fév. 2012	212.48 \$
201290049 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour fév. 2012	646.75 \$
201200048 = Mégaburo : lecture de compteur	22.62 \$
201200049 = Commission scolaire des Sommets : location locaux	161.62 \$
201200050 = Bureau en gros : enveloppes, marqueurs, mines, piles, appareil pour faire des trous - format lettre	106.75 \$
201200051 = CRSBPE : frais d'expédition d'envoi de matériel	31.81 \$
201200051 = CRSBPE : contribution municipale 2012	2 035.33 \$
201200052 = Maryse Ducharme : formation, réunions, rencontre avec la comptable	168.40 \$
201200053 = Min. du Revenu du Qc : cotis. employeur + CSST	2 533.23 \$
201200054 = MRC des Sources : honoraires urbanisme et inspecteur	1 285.08 \$
201200055 = Régie inter. des Hameaux : quote-part de janvier 2012	2 303.75 \$
201200056 = Pelletier et Picard : lumière de rue près de Axep	149.36 \$
201200057 = Agence du revenu du Canada : cotis. employeur	1 036.61 \$
201200058 = Infotech : ajustement de la TVQ	40.58 \$
201200059 = Pierre Therrien : compensation cellulaire	25.00 \$

201200060 = Action solution sans fil : location Focus neige	151.65 \$
201200061 = Editions juridiques FD : comptes de taxes, enveloppes, mise à jour de codes	503.50 \$
201200062 = Groupe CCL : relieur 18 anneaux	238.00 \$
201200063 = Fortin Sécurité médic : gants, uvex soleil, anti fog, pansements	76.34 \$
201200065 = Entreprises Gilles Pellerin : travaux de pelle - abrasif gelé	160.96 \$
201200066 = Michel Chrétien : 3 h pour changer réservoir d'eau, essence	90.00 \$
201200067 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	3.00 \$
201200068 = Transport Jacques Bissonnette : transport de criblure	637.30 \$
201200069 = Laurentide re/sources : collecte organique	28.49 \$
201200070 = Coop Ham-Nord : ampoules (indicateur de sortie)	36.76 \$
201200071 = Laboratoire SM : analyses de laboratoires	79.61 \$
201200072 = Aréna Connie-Dion : 6 inscriptions	2 631.60 \$
201200073 = Société Mutuelle de Prévention : forfait janvier à juin 2012	287.44 \$
201200074 = Services Mécaniques RSC : filtreur à l'huile, coupleur, chiffons huile synthétique, set de chaîne	519.86 \$
201200075 = JN Denis : adaptateur, zep, collet muffleur, antenne, cable,	304.17 \$
201200076 = Charest International : antigel, core exchange, peinture, joint, passe-fil,	1 668.96 \$
201200077 = Groupe Desroches : diesel, mazout	7 892.08 \$
201200078 = Gesterra : enfouissement	2 000.53 \$
201200079 = Quincaillerie NS Girard : essence	197.00 \$
201200080 = Onil Giguère : frais de déplacement	11.20 \$
201200081 = Soudure Marc Nadeau : plate 3/4, taillage en rond, soudage	541.53 \$
201200082 = John-Ross F. Roy : 13 heures de travail sur le Sterling et Inter ajusté fast idle, changer gasket manifold, extraire 2 bolt cassées pièces	785.00 \$
201200083 = Gestion USD inc. : bacs 240 et 360 litres	1 075.20 \$
201200084 = Hydraulique »Vigneault inc. : pelle, sableuse, installation, support flash, back rack	18 210.69 \$
201200085 = Deschaillons Auto : 12 mois - financement Silverado	1 590.60 \$
201200086 = Michel Larrivée : 5 h contrat de conciergerie	75.00 \$
201200087 = Fondation du CSSS des Sources : don	250.00 \$
201200088 = Hydro-Québec : éclairage de rues	224.11 \$
201200089 = Pelletier et Picard : appel de service - système d'alarme défectueux, lumière de rues près de Michael Leroux, changé détecteur infrarouge	767.50 \$
201200090 = Adrien Gagnon : frais de déplacement, bolt de collecteur	186.32 \$
201200091 = Graymont : granulats calcaire	188.76 \$
201200092 = Dépanneur Gazébof : essence	651.62 \$
201200095 = Claude St-Cyr : frais de déplacement	74.40 \$
201200096 = Commission scolaire des Sommets : rénovation de l'école 1er versement	33 333.33 \$
CNH Capital : 47 mois – financement tracteur à pelouse	412.33 \$
GE Canada : 72 mois – financement camion	3 797.61 \$
GE CAPITAL : 60 mois – financement tracteur	2 230.72 \$
	<hr/>
	100 174.10 \$

201202-023

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le **maire-suppléant** et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

VOIRIE

201202-024 Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien autorisent l'achat de pneus d'hiver ainsi que le renforcement arrière avec ballon à air pour la camion Silverado. Le coût approximatif est d'environ 2 700 \$.

Adoptée

PRIORITÉS EN VOIRIE 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire du creusage de fossés sur le chemin le Petit-3e ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire du rechargement à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour exécuter ces travaux sont évalués à plus de 30 000 \$;

201202-025 POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une demande de subvention auprès du Député Yvon Vallières pour exécuter les travaux mentionné ci-haut.

Adoptée

CHLORURE DE CALCIUM

201202-026 Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission par invitation à trois compagnies pour du chlorure de calcium en flocons.

QUE le coût d'épandage soit inclus avec le matériel dans chacune des soumissions demandées.

Adoptée

DEMANDE DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LOURDES

201202-027 Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE le conseiller Onil Giguère soit nommé représentant pour siéger sur le Comité de pilotage responsable d'élaborer le prochain projet éducatif. Le conseiller Adrien Gagnon agira comme substitut lorsque nécessaire.

Adoptée

PLAN DE DIVERSIFICATION

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée étant donné le manque d'information.

RÉSEAU D'ÉGOUT - SUIVI

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée étant donné le manque d'information.

SUBVENTION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

201202-028

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la municipalité verse la subvention au montant de 5 000 \$ au Comité de développement.

Adoptée

SUBVENTION DU COMITÉ DES LOISIRS

201202-029

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la municipalité verse la balance de subvention au montant de 4 341.87 \$ au Comité des loisirs St-Adrien.

Adoptée

PLAN DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA INCENDIE

201202-030

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien adoptent le Plan de mise en oeuvre du schéma incendie.

Adoptée

TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT l'existence d'une personne handicapée sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité de fournir du transport à cette personne en vertu de l'article 48.39 de la Loi sur les transports ;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés de cette personne de 420 déplacements annuels vers Asbestos ;

CONSIDÉRANT le refus de Transbestos d'accepter de transporter cette personne aux conditions imposées par le cadre financier du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées (Décrets 279-2005 du 30 mars 2005, modifié par le décret 753-2008 le 25 juin 2008) ;

CONSIDÉRANT que le volet souple dudit Programme permet au MTQ de reconnaître admissible à la subvention un maximum de 15 \$ du déplacement au volet souple et 12.15 \$ dans le volet régulier (adhésion à Transbestos) ;

201202-031

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Claude Blain

ET RÉSOLU QUE

La municipalité demande au MTQ de renouveler l'adhésion au volet souple dudit programme ;

La contribution de l'usager, ou tarification, est établie par cette résolution à 3 \$ du transport ;

La contribution maximale de la municipalité sera de 20 % du maximum de 15 \$;

La contribution estimée du MTQ sera du solde ;

La municipalité s'engage à verser une contribution directe à l'usager d'une somme de 1 260 \$. Ce montant représente la contribution de la municipalité pour l'année 2012.

La municipalité sera responsable de fournir annuellement au MTQ les rapports exigés par lui pour l'administration de ce programme ;

Cette résolution n'est valide que pour l'année 2012 et ne pourra être reconduite annuellement que sur demande de la municipalité ;

Cette résolution soit transmise à la Direction de l'Estrie du MTQ.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

201202-032

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien désigne **les dates du 13 au 17 février 2012 comme Journées de la persévérance scolaire** dans notre municipalité.

Adoptée

DEMANDE DU COLLECTIF DES FEMMES D'ACTION DE LA MRC DES SOURCES

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

MATIÈRES RECYCLABLES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme informe les membres du conseil des outils de communication disponibles pour inciter la population à récupérer davantage. Un retour sera fait pour la publication dès que le choix sera fait.

INSPECTION ET RECOMMANDATIONS DE LA MMQ

Ce dossier sera analysé lors d'un atelier de travail. Un retour sera donc fait à une prochaine assemblée.

DEMANDE AU PACTE RURAL

201202-033

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Blain

Que la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le Comité de développement représenté par Monsieur Vincent Marcoux au Pacte rural pour un montant total de 3 700 \$ soit 2 960 \$ financé par le Pacte rural et 740 \$ financé par le Comité de développement.

Adoptée

ACTIONS DU PLAN D'ACHAT LOCAL

201202-034

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien approuvent les actions du Plan d'achat local préparé par le Comité de développement de Saint-Adrien.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201202-035

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Stéphane Poirier, maire-suppléant

*« Je, **Stéphane Poirier, maire-suppléant** atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*